

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

12, rue de la République, Kinshasa

LE 12/12/1982

DECRET 62/I255 du 30/12/1982
/MTPS.DGTFP.DFP.2103.4

portant reclassement et nomination de
Monsieur KIMTOMBO David, Instituteur
de 1er échelon, des cadres de la caté-
gorie B, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

----- oOo -----
LE MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS /

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.1958 fixant la réglemen-
tation sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/330/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effets de point de vue et la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, promotions, reconstructions de carrière et
reclassements notamment en matière de 1er ! 2
(/u le décret n° 64/135 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat
(/u le décret n° 80/644 du 10.12.1980, portant nomination
des Membres du Conseil, des Ministres
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres
(/u le décret n° 81/707 du 19.10.1981 complétant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement
(/u l'arrêté n° 7716.MEN.DGAD.DPA. du 16.8.1982 portant
titularisation et nomination des Instituteurs et Institutrices sta-
giaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1980.

.../...

3.9

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement

(/u la lettre n° 945/MSA-DGAS-DPAI du 31.08.1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé

(/u la demande de l'intéressé en date du 29 Juin 1982.

D É C R E T

ARTICLE 1° / En application des dispositions combinées des décrets n° 64/165 67/304 et 67/707 des 22.5.1964, 30.9.1967 et 19.10.1981, susvisés, Monsieur KIMBOLO David, Instituteur de 1° Echelon, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en Service dans la Région du Firi, titulaire d'une Licence en Droit (Nouveau Régime) option Droit privé, obtenue à la 1ère session 1981 à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est rattaché à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er Echelon, indice 830 ACC-réant.

ARTICLE 2 / Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1°.10.1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde pour compter du 19.10.1981 sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA - ORA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMBA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard GOMBO FASSIONA

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

REPARTITION

JORIC	1 DOSSIER	3
DGAT-DPAI	3 INTERESSE	1
DE	3 DIRM	3
DCF	3 SGCM/EC	2.
MEF	3	
DPAI	3	